

Chers élèves, chers parents,

A l'entrée en seconde, vous pourrez, en plus du baccalauréat, choisir éventuellement entre 2 examens : l'Abibac ou l'Abitur. C'est pourquoi nous souhaitons vous apporter des précisions sur l'Abibac afin que vous puissiez faire le meilleur choix pour l'avenir de votre enfant en connaissance de cause. Lors de nos échanges avec les parents, nous avons pu constater la récurrence de certaines questions :

### « Il faut être Français/e pour passer l'Abibac »

**FAUX**

Le choix de l'Abibac est indépendant de la nationalité de l'élève, mais **il ne faut pas avoir été alphabétisé en langue allemande**, c'est-à-dire avoir commencé par lire et à écrire en allemand au CP à l'école primaire. La section Abibac étant gérée par l'administration française, le changement d'administration se fera automatiquement en seconde pour les élèves admis en Abibac et faisant partie de l'administration allemande en troisième.

### « Les élèves qui suivent les cours d'allemand langue maternelle (Muttersprache) ne peuvent pas choisir la filière Abibac »

**FAUX**

Les élèves **alphabétisés en langue française** mais qui ont un niveau d'allemand langue maternelle ne peuvent en aucun cas être exclus de l'Abibac à cause de leur très bon niveau en langue allemande.

### « Tous les élèves peuvent passer l'Abibac »

**FAUX**

Il est nécessaire d'avoir un bon niveau d'allemand, au moins le niveau B1, en tout cas une pratique courante de l'allemand. Au FG, la très grande majorité des élèves inscrits en Abibac étant bilingues, **le niveau d'allemand est élevé**. Il est également nécessaire d'avoir obtenu des **résultats satisfaisants en histoire et géographie** en 3<sup>ème</sup>, ces matières étant enseignées en langue allemande dès la seconde Abibac. Enfin, les résultats scolaires de 3<sup>ème</sup> doivent être satisfaisants dans leur ensemble. Les élèves désirant intégrer la filière Abibac devront télécharger et renvoyer un **dossier de candidature** comportant des photocopies des bulletins de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> **au secrétariat français au plus tard le mercredi 30 mars 2025**. Le 02 avril 2025 en période 5, les élèves candidats seront convoqués pour rédiger une **lettre de motivation en allemand**. En mai 2025, une commission composée de professeurs et de membres de l'Administration est chargée d'étudier et de sélectionner les dossiers de demande d'entrée en seconde Abibac pour la rentrée de septembre 2025. L'affectation en seconde Abibac sera transmise aux familles après avis de l'Ambassade dans les meilleurs délais, au plus tard mi-juin 2025.

### **Conditions et modalités d'arrêt de la section en fin de seconde:**

La section Abibac se prépare durant les trois années de 2de, 1<sup>ère</sup> et Tale. La réussite dans cette section implique de la part des élèves un investissement régulier et sur la durée. Un abandon de la section Abibac en fin de seconde est envisageable :

- si l'élève rencontre au cours de l'année de seconde des difficultés et des fragilités qui pèsent sur ses résultats scolaires et compromettent sa réussite dans le cycle terminal.
- pour des raisons médicales ou familiales empêchant une poursuite sereine dans la section.

Toute demande d'abandon de la série Abibac en fin de seconde devra être motivée par l'élève / la famille par courrier à l'attention de M. Le Proviseur et sera examinée par l'équipe des professeurs Abibac. Un entretien complémentaire pourra être envisagé à la demande de la famille ou/et des professeurs avant validation de l'abandon.

**VRAI**

### « En Abibac, les élèves ont plus de travail »

Il est demandé aux élèves un investissement important dans le perfectionnement de la langue allemande et la connaissance de la littérature allemande, mais aussi en histoire, en géographie et en éducation juridique et sociale, enseignées en allemand : acquisition d'un vocabulaire spécifique, rédaction de devoir argumenté en langue allemande, prise de notes en allemand, étude de documents en allemand. Au FG, seul l'Abibac permet de développer ces compétences spécifiques qui font l'objet d'une évaluation dans le cadre de l'examen. Dans le cadre du baccalauréat ou

du baccalauréat et de l'Abitur associés, il n'existe pas au FG d'enseignement d'une discipline non linguistique (DNL) en langue allemande.

VRAI

### « L'Abibac, synonyme d'ouverture au monde »

Les programmes d'allemand et d'histoire-géographie Abibac sont fixés par le CIEP (Centre international d'études pédagogiques) dans le cadre d'un accord bilatéral franco-allemand ratifié en 1994. Pour la littérature en langue allemande, les programmes recommandent l'étude d'œuvres littéraires majeures ainsi que des auteurs contemporains. En histoire et géographie, sont traités le programme du baccalauréat, mais aussi un programme spécifique Abibac portant plus spécialement sur les relations franco-allemandes ainsi que sur la construction européenne. Les élèves Abibac acquièrent des connaissances qui complètent et éclairent leur double culture. Pour ces élèves, il s'agit d'une ouverture sur le pays de l'autre, sur l'histoire des relations particulières entre la France et l'Allemagne et sur l'Europe.

VRAI

### « L'Abibac reconnu comme parcours d'excellence »

L'Abibac est le seul dispositif pédagogique qui délivre les **deux diplômes distincts, le baccalauréat et l'Abitur**, en offrant aux élèves un enseignement et un programme spécifique en langue allemande. L'Abibac, né d'accords bilatéraux, est une double certification validée et reconnue dans les deux États sur la base de l'*Arrangement Administratif* entre les gouvernements allemand et français en date du 31 mai 1994. Le parcours Abibac et sa double certification sont reconnus par les universités et les grandes écoles. L'Abibac vaut également de certification quant à la compétence en langue allemande pour une inscription dans une université allemande et évite aux élèves un examen supplémentaire s'ils s'inscrivent en présentant leur baccalauréat.

L'Abibac est clairement identifié en France comme un **parcours d'excellence**. Les candidatures des élèves Abibac dans les universités et grandes écoles sont très appréciées et recherchées, en particulier dans les cursus d'études franco-allemands dans de nombreux domaines : droit, journalisme, commerce, sciences politiques, ingénierie etc.

### « L'Abibac favorise les élèves pour l'obtention de l'Abitur... »

VRAI

La moyenne générale obtenue au baccalauréat est convertie pour le calcul de la note de l'Abitur selon un tableau favorable aux candidats, de sorte que certains élèves Abibac obtiennent une excellente note à l'Abitur (parfois la note 1,0) grâce à cette conversion.

### ...et du baccalauréat »

VRAI

Les copies d'allemand et d'histoire-géographie Abibac sont corrigées par deux correcteurs distincts et obtiennent deux notes : une note au titre du baccalauréat (donnée par un correcteur externe) et une note au titre de l'Abitur donnée par leur professeur en Abibac; la note de baccalauréat pour l'épreuve d'allemand est donnée selon les critères pour l'épreuve d'allemand LVA, c'est-à-dire que les élèves Abibac obtiennent d'excellentes notes, très souvent 20/20. Dans le cadre de la réforme du baccalauréat, les épreuves d'allemand et d'histoire-géographie Abibac, de cinq heures chacune, se substituent aux épreuves de contrôle continu et sont maintenues en fin de Terminale. En cas de réussite à l'Abibac, **deux diplômes distincts** seront remis à l'élève.

Nous espérons, chers parents et chers élèves, vous avoir éclairés sur le cursus Abibac et ses spécificités, et nous nous réjouissons d'avance de votre participation à la **réunion d'information organisée le 15 novembre 2025 à 17h30 dans la Aula**, à l'occasion de laquelle nous serons à votre disposition pour répondre à vos questions.

L'équipe Abibac et les directions du FG